



Divorce amiable, bien comun et garde partagée

Par **ptitecaloute**, le **17/01/2016** à **15:43**

Bonjour,

ma femme et moi souhaitons divorcer, en faisant au plus simple puisque nous sommes d'accord sur tout (garde partagée des enfants, partage de la maison une fois vendue...).

Donc 1 seul avocat, divorce amiable...

Un avocat nous a expliqué que pour ouvrir le dossier dans le cadre d'une garde partagée, il fallait indiquer tout de suite des adresses différentes (même bidons) pour nous deux quitte à les changer après une fois la maison vendue (nous ne pouvons louer d'autres biens tant que la maison n'est pas vendue). Et donc il suffit que j'indique pour moi une autre adresse, ma femme restant domiciliée à la maison.

Est-ce raisonnable? J'avoue que j'ai du mal à y croire.

Merci pour votre aide.